

RAPPORT ANNUEL 2023



Imprimerie Chirat

Résultats de l'exercice
2022 / 2023

Société cotée au Marché Euronext Access





Jacques CHIRAT
Président Directeur Général

Au cours de cet exercice, nous avons subi une hausse très significative de nos approvisionnements énergétiques, sans précédent, provoquant une inflation de nos coûts de production sur l'ensemble de nos produits imprimés. L'activité de notre entreprise a faiblement augmentée du fait de la contraction des quantités produites. Nos derniers investissements réalisés pour la fabrication de packaging sont opérationnels depuis cette fin d'année et nous poursuivons l'automatisation de nos procédés de fabrication. La fidélité de nos clients, partenaires et actionnaires, et l'implication de nos salariés favorisent la poursuite du développement de notre société.

Sommaire

2	Historique et évolution de l'entreprise Cours et volumes boursiers Chiffres clés	10	Compte de résultat du Groupe CHIRAT
3	Organigramme du groupe Organigramme fonctionnel	11	Annexe des comptes consolidés
4	Rapport de gestion du groupe consolidé	14	Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Consolidés
4	Rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 février 2024	16	Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA
8	Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 février 2024	17	Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA
9	Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT	18	Annexe aux comptes annuels
		22	Tableau financier des cinq derniers exercices
		22	Rapport général du Commissaire aux comptes
		24	Rapport spécial du Commissaire aux comptes

Historique et évolution de l'entreprise

L'Imprimerie Chirat a été créée en 1911 par Joseph Chirat.

Depuis ses débuts, l'entreprise a connu de nombreuses évolutions grâce à ses investissements technologiques et ses agrandissements successifs qui lui ont permis de se positionner dans le top 50 des imprimeries françaises. Aujourd'hui, 20 000 m² de bâtiments composent l'usine et ses bureaux administratifs, au sein desquels 200 salariés (100 salariés en 1980) perpétuent le savoir-faire de l'entreprise.

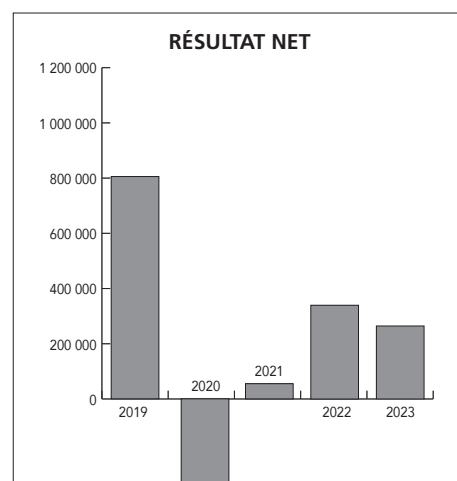
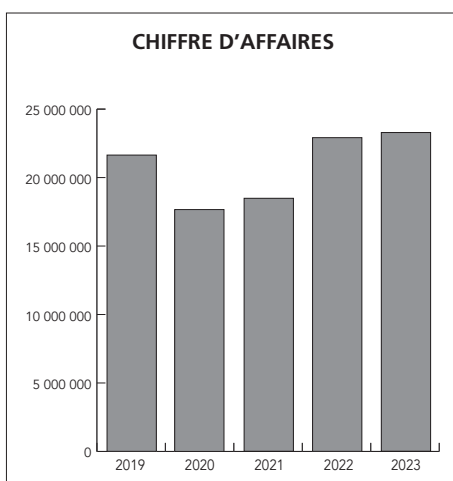
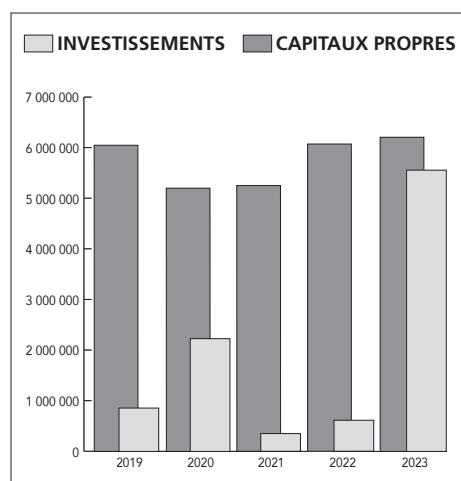
Les investissements réguliers de ces dernières années pour le renouvellement des équipements en prépresse et finition ainsi que l'acquisition de nouvelles presses offset de dernière technologie ont

permis à l'entreprise d'assurer son développement et affirmer son autonomie. L'Imprimerie Chirat intègre sur un seul site de production l'ensemble des métiers de la chaîne graphique : prépresse, impression, façonnage et routage.

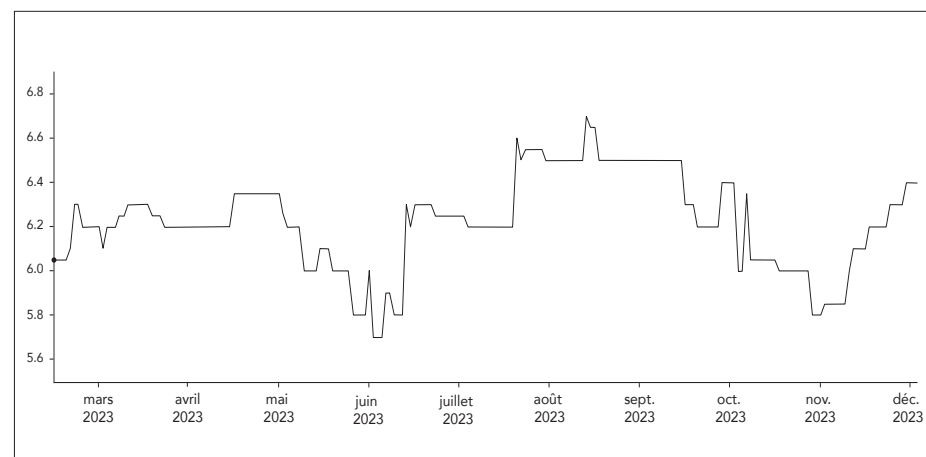
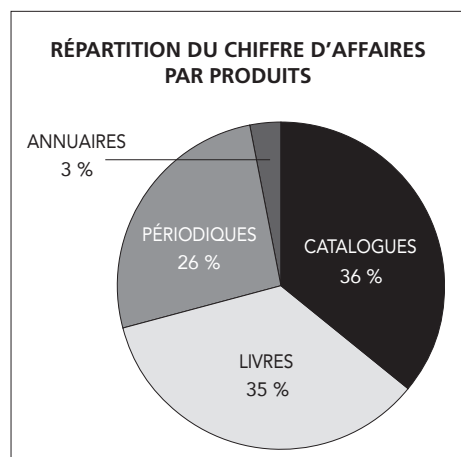
L'entreprise maintient ainsi une production de qualité et des délais optimisés pour la fabrication de catalogues, guides, annuaires et brochures, magazines et revues, livres et beaux livres. Son développement commercial (acquisition de bureaux parisiens dès 1960 et lyonnais dès 1990) lui confère un rayonnement national auprès d'industriels, éditeurs, institutionnels, collectivités et agences. Ces derniers peuvent apprécier une visite de l'entreprise grâce au centre d'accueil clientèle mis à leur disposition depuis 2009.

L'acquisition de matériels dédiés au packaging a été réalisée en fin d'année 2023 afin d'élargir nos productions imprimées.

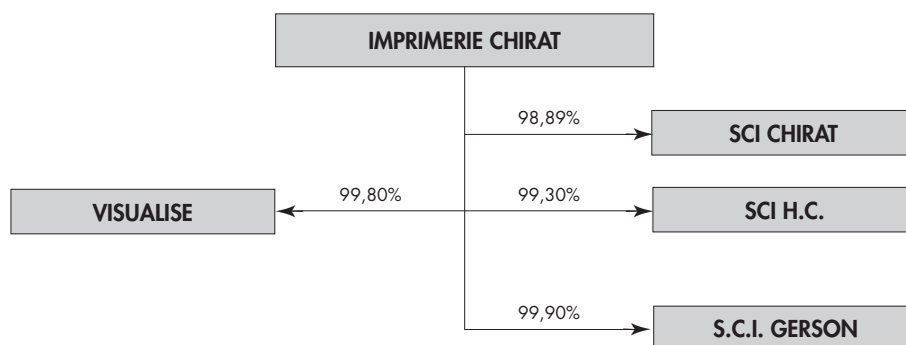
Chiffres Clés



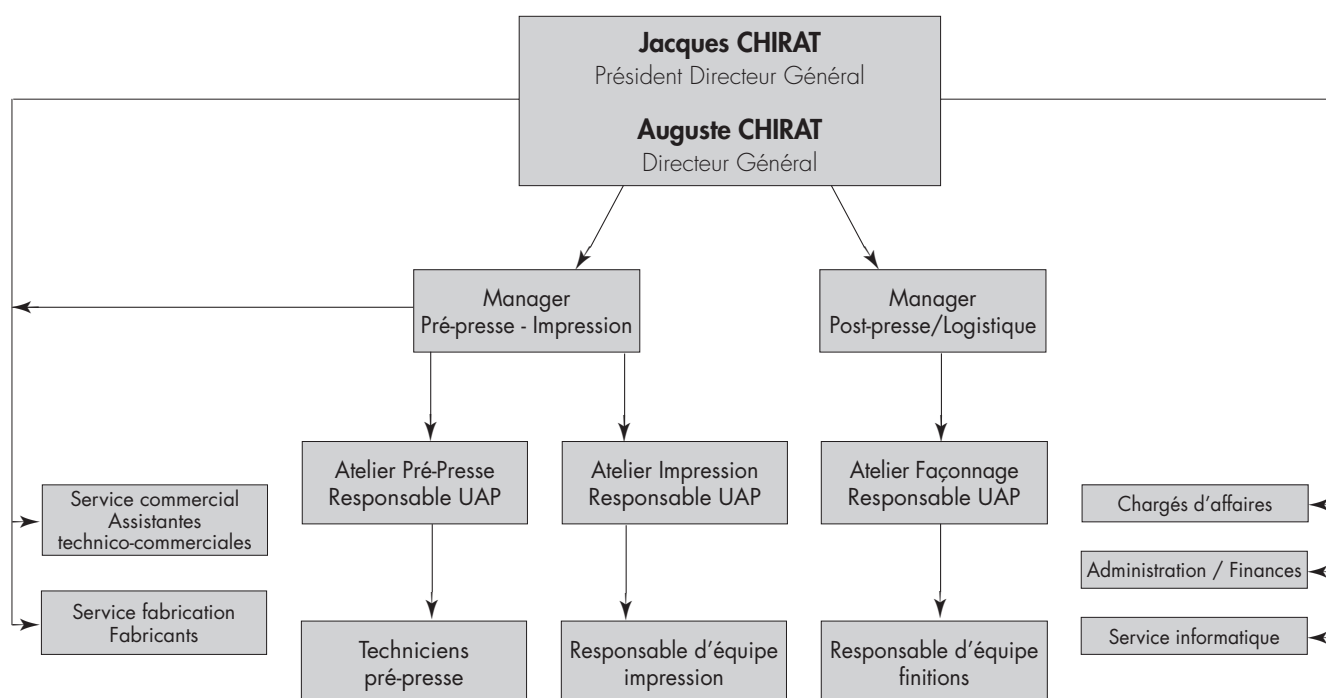
Cours boursiers



Organigramme du groupe



Organigramme fonctionnel



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 février 2024

Rapport de groupe - Exercice clos le 30 septembre 2023

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2023.

Le présent rapport examine la situation du Groupe, conformément aux dispositions légales.

Au 30 septembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

- « VISUALISE »,
- « S.C.I. GERSON - H.F. »,
- « S.C.I. H.C. »,
- « S.C.I. CHIRAT ».

Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière

Les comptes consolidés restent une image sensiblement rapprochée des comptes sociaux de la Société, les autres sociétés composant le périmètre d'intégration ayant principalement une activité immobilière.

Il en résulte que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 23 274 304 euros contre 22 909 026 euros pour l'exercice précédent.

La performance de la Société est à souligner dans un contexte concurrentiel soutenu. Son chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2023 a légèrement progressé à hauteur de 1,59 %.

Le résultat consolidé après impôt est bénéficiaire de 747 719 euros contre un résultat déficitaire de 666 608 euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan est 17 920 592 euros contre 17 103 462 euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont positifs de 6 394 209 euros contre 5 983 696 euros pour l'exercice précédent.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre Groupe s'efforcera de poursuivre le développement de son activité, étant précisé que son évolution et ses perspectives d'avenir dépendront principalement de l'évolution des activités de la Société.

Il est précisé qu'à cet égard, la Société a lancé la diversification de son activité en développant l'activité packaging.

Elle investit également dans les nouvelles machines dans l'objectif de maintenir sa croissance.

Situation du Groupe à la date du présent rapport

À la date d'arrêt des comptes des états financiers 2023, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Groupe n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 février 2024

Rapport du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons également notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Première partie

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2023

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2023 a légèrement progressé de 1,59 % caractérisé par un début d'exercice très fort pour ralentir à partir de février 2023. Nous avons constaté une baisse de nos volumes de tirages.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société souhaite continuer à développer l'activité packaging en parallèle de son activité principale. Les investissements programmés sur l'exercice écoulé vont se concrétiser sur le nouvel exercice. Notre but est d'être plus compétitif sur le marché très concurrentiel en automatisant notre activité façonnage notamment.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, à savoir :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) - 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la société « VISUALISE » a dégagé un bénéfice de 3,97 euros pour un chiffre d'affaires de 1045 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) - 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 14 029,48 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550,64 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « S.C.I. GERSON - H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) - 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société « S.C.I. GERSON - H.F. » a dégagé un bénéfice de 15 052,16 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144,64 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) - 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 31 672,20 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861,84 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

– S.A.R.L. « VISUALISE » :99,80 %
 – S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :99,90 %
 – S.C.I. « S.C.I. H.C. » :99,30 %
 – S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » :98,89 %

Ces Sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « S.C.I. GERSON - H.F. » que nous détenons une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

SUCCURSALES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la succursale existante au cours de l'exercice :

– 1 succursale à LYON (69005) - 3, place Gerson - 405 880 535 R.C.S. LYON

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2023 était de 0,1009 %.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A. 441-2 du Code de commerce établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (voir tableaux page suivante).

PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464- 2, I, al. 5 du Code de commerce.

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 :

– Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 23 274 304,85 euros contre 22 909 026,76 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 1,59 %.

– Le total des produits d'exploitation s'élève à 23 942 705,56 euros contre 23 164 406,91 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 3,36 %.

– Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 24 037 706,77 euros contre 22 488 131,03 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 6,89 %.

Le résultat d'exploitation ressort à - 95 001,21 euros contre 676 275,88 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 995 624,90 euros contre 5 190 714,78 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 728 569,88 euros contre 1 701 712,20 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 163 contre 167 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de - 27 771,74 euros contre 38 031,89 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 122 772,95 euros contre 714 307,77 euros pour l'exercice précédent.

Article D. 441-6I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					83
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	65 062,76 € TTC	6 418,66 € TTC	3 567,41 € TTC	54 058,44 € TTC	129 107,27 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	0,34 %	0,03 %	0,02 %	0,28 %	0,67 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 48 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Article D. 441-6I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					261
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	391 574,75 € TTC	120 377,40 € TTC	139 273,78 € TTC	363 833,55 € TTC	1 015 059,48 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	1,54 %	0,47 %	0,55 %	1,43 %	3,99 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 53 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 382 462,66 euros contre – 388 244,41 euros au titre de l'exercice précédent et de l'impôt sur les bénéfices de – 4 812 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 264 501,71 euros contre un bénéfice de 339 609,36 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 15 575 132,51 euros contre 16 095 390,02 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe CHIRAT comprenait les sociétés suivantes :

- S.A.R.L. « VISUALISE » : 99,80 %
- S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » : 99,90 %
- S.C.I. « S.C.I. H.C. » : 99,30 %
- S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » : 98,89 %

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la société.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 264 501,71 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice

264 501,71 euros

Affectation :

A titre de dividende	168 408,00 euros
Au compte « Autres réserves », soit	96 093,71 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire serait donc de 0,20 euros.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement au siège social à compter du 15 février 2024.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2020	/	/	/
30 septembre 2021	/	/	/
30 septembre 2022	336 816 €	/	/

**DÉPENSES
NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 19 223 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

**OBSERVATIONS
DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Le Comité Social et Économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

**CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Deuxième partie

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

**INFORMATIONS CONCERNANT
LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Jacques CHIRAT :

- Administrateur - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIÉTÉ CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

Monsieur Auguste CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Madame Amandine FORGEAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT » (à compter du 21 mars 2022)

**CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT
OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF
DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE**

Aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été relevée sur l'exercice.

TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (C. COM L. 225-37-4 3°)

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Il est ici rappelé que la Société n'est pas une Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En conséquence, les dispositions des alinéas 5 à 9 inclus de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ne lui sont pas applicables.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 février 2024

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 30 septembre 2023 lui ont été présentés ainsi que le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2023, approuve lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 264 501,71 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 19 223 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 264 501,71 euros, de la manière suivante.

Origine :

Résultat de l'exercice 264 501,71 euros

Affectation :

A titre de dividende 168 408,00 euros

Au compte « Autres réserves », soit 96 093,71 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire serait donc de 0,20 euros.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement au siège social à compter du 15 février 2024.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2020	/	/	/
30 septembre 2021	/	/	/
30 septembre 2022	336 816 €	/	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Bilan actif du Groupe CHIRAT

(en €) ACTIF	30.09.23			30.09.22
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Concessions, brevets et droits similaires	668 049	497 723	170 325	165 006
Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	820 498	650 172	170 325	165 006
Terrains	187 320		187 320	187 320
Constructions	7 796 051	6 336 641	1 419 409	1 617 053
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 810 333	17 029 121	5 781 212	2 121 463
Autres immobilisations corporelles	711 853	545 984	165 869	216 149
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	83 539		83 539	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 589 097	23 911 746	7 677 350	4 141 987
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	756		756	756
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	771		771	771
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	32 410 367	24 561 919	7 848 448	4 307 765
Matières premières, approvisionnements	2 382 593	89 602	2 292 990	3 706 873
En cours de production de biens	103 792		103 792	116 422
Avances et acomptes versés sur commandes	9 916		9 916	223 609
Clients et comptes rattachés	4 205 472	49 406	4 156 066	4 491 865
Autres créances	947 532		947 532	1 984 210
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 093 381		2 093 381	1 861 589
Charges constatées d'avance	468 465		468 465	411 127
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 211 153	139 009	10 072 144	12 795 696
TOTAL DE L'ACTIF	42 621 521	24 700 928	17 920 592	17 103 462
(1) Dont droit au bail				

Bilan passif du Groupe CHIRAT

(en €) PASSIF	30.09.23	30.09.22
Capital (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
Autres réserves	4 972 857	4 643 456
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	747 719	666 608
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 394 209	5 983 696
Provisions pour risques	81 000	
Provisions pour charges	529 298	471 361
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	610 298	471 361
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 928 222	3 765 261
Emprunts et dettes financières divers (3)	305 805	336 174
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	77 320	222 440
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 992 453	4 193 145
Dettes fiscales et sociales	1 453 483	1 478 284
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	386 575	70 548
Autres dettes	491 867	428 604
Produits constatés d'avance	280 356	153 945
TOTAL DES DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	10 916 084	10 648 404
TOTAL DU PASSIF	17 920 592	17 103 462
Crédit-bail mobilier		
Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	3 673 953	1 243 224
à moins d'un an	7 164 810	9 182 739
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		1 295 000
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat du Groupe CHIRAT

(en €)	30.09.23	30.09.22
Production vendue — Biens Services	22 812 579	22 467 739
	461 725	441 286
Chiffre d'affaires net	23 274 304	22 909 026
Production stockée	– 12 630	– 8 453
Subventions d'exploitation	224 140	27 128
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	436 390	236 424
Autres produits	20 500	645
Produits d'exploitation	23 942 705	23 164 772
Matières premières et autres approvisionnements	6 085 862	8 818 890
Variations de stocks	1 409 699	– 1 747 420
Autres achats et charges externes (3)	6 688 875	6 109 629
Impôts, taxes et versements assimilés	291 842	364 466
Salaires et traitements	4 995 624	5 190 714
Charges sociales	1 728 569	1 701 712
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 075 450	1 946 291
Dotations aux provisions sur actif circulant	132 095	122 444
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	120 173	53 018
Charges d'exploitation	23 528 194	22 559 748
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	414 511	605 023
Autres intérêts et produits assimilés	1 557	2 799
Reprise sur provisions, transferts de charges		5 180
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	1 557	7 979
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	119 142	44 715
Différences négatives de change	20	83
Charges financières	119 162	44 799
RÉSULTAT FINANCIER	– 117 605	– 36 819
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	296 905	568 203
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 080	58 653
Produits exceptionnels sur opérations en capital	736 466	71 666
Reprise sur provisions et transferts de charges	35 642	357 711
Produits exceptionnels	792 190	488 031
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 126	181 249
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 697	16 362
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	81 000	
Charges exceptionnelles	146 824	197 612
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	645 365	290 419
Impôt sur les bénéfices	194 551	192 015
RÉSULTAT NET	747 719	666 608
(1) Y compris Redevances de crédit-bail mobilier		

Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2023)

1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2023 % d'intérêt	30.09.2022 % d'intérêt
S.A.R.L. Visualise	99,8 %	99,8 %
S.C.I. Gerson	99,9 %	99,9 %
S.C.I. H.C.	99,3 %	99,3 %
S.C.I. Chirat	98,9 %	98,9 %

2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

[2.1.] Référentiel comptable

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général, par le référentiel 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 ainsi que par le règlement ANC 2020-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

[2.2.] Modalités de consolidation

■ Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2023. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe Chirat assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées. L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » : eu égard aux pourcentages d'intérêts (cf. point 1 ci-dessus) détenus dans les filiales, les intérêts minoritaires ne sont pas retraités dans les comptes consolidés du groupe Chirat ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

■ Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Le groupe Chirat ne détient aucune participation dans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro.

■ Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

■ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 septembre 2023, à l'exception des S.C.I. dont la date de clôture est le 31 décembre.

■ Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
– Comptabilisation des contrats de location-financement	Oui	6
– Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	9
– Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
– Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
– Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

3. Faits majeurs de l'exercice

[3.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à signaler au titre de la période.

4. Immobilisations incorporelles

[4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la S.A.R.L. Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[4.2.] Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Logiciels, licences et marques	linéaire	linéaire	2 ans à 5 ans

5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des

opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

[5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériels de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériels de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Imprimerie Chirat, des S.C.I. Chirat et H.C. a été retraité dans le cadre des comptes consolidés.

L'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à + 223 K€.

[5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la S.C.I. Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Ce poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

6. Crédit-bail

Les biens dont la SA Imprimerie Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériels et logiciels de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts).

Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 13 641 K€. Les emprunts correspondants restant dûs au 30/09/2023 s'élèvent à 2 395 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature.

L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à + 423 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels et logiciels de production ont été maintenus en charges.

7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (papiers) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation des salariés.

Le montant est nul au titre de l'exercice au 30 septembre 2023.

9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2023, s'élève à 393 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite, d'un coefficient d'actualisation 4,30 %) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 2 % par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 34 %.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 393 K€ couvrant la totalité des engagements.

Provision pour hausse des prix : la dotation de 517 K€ constatée dans les comptes de la S.A. Imprimerie Chirat est neutralisée dans les comptes consolidés.

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés et diverses prestations.

11. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

	en K€
■ Produits	
– produits sur opérations de gestion	+ 20
– cessions d'actifs corporels	+ 736
– reprise provision risques et charges	+ 36
■ Charges	
– charges sur opérations de gestion	– 59
– valeurs comptables des actifs cédés	– 7
– dotations provision risques et charges	– 81

12. Impôts sur les bénéfices

- L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt de 25 %.

- La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€) :

– impôts exigibles	– 4
– impôts différés	199

Total 195 (charges)

- Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

	30.09.2023	30.09.2022
– Indemnité de départ à la retraite	98	107
– Organic	2	
– Provision congés payés	109	98
– Participation		
– Retraitement leasings	26	67
Total actif	235	272
– Amortissements dérogatoires	241	185
– Autres provisions réglementées	130	130
Total passif	371	315
Total net	136¹	43

¹ Montant figurant en provisions pour charges au passif.

13. Engagements hors bilan**[13.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles**

(en K€)

	30.09.2023
• Gages	490

14. Tableau de variation des capitaux propres

Montants en €

Capitaux propres (en K€)	30.09.2023	30.09.2022
* Décomposition		
Capital	673	673
Réserves	4 973	4 644
Résultat de la période	748	666
Capitaux propres	6 394	5 983
* Variations des réserves		
Affectation résultat antérieur	666	– 224
Distribution	– 337	/
Régularisation	/	/
Variations des réserves	329	– 224
* Variations du capital	0	0
Variations du capital	0	0

15. Tableau des filiales consolidées

Montants en €

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 667	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 798	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	20 666	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	345 043	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	1 045	+ 3	0	Ex. clos 30.09.2023
0	0	15 144	+ 15 052	15 037	Ex. clos 31.12.2022
0	0	26 150	+ 14 029	13 874	Ex. clos 31.12.2022
0	0	31 861	+ 31 6729	31 449	Ex. clos 31.12.2022

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2023

À l'Assemblée générale du Groupe CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GROUPE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 12 janvier 2024.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à ROANNE, le 12 janvier 2024

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO



Frédéric VILLARS

Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

ACTIF (en €)	30.09.23			30.09.22
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Concessions, brevets et droits similaires	439 374	269 048	170 325	165 006
Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	591 823	421 497	170 325	165 006
Terrains	123 050		123 050	123 050
Constructions	7 153 694	5 844 892	1 308 801	1 450 757
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 449 197	6 180 142	3 269 054	887 653
Autres immobilisations corporelles	711 853	545 984	165 869	216 149
Avances et acomptes	83 539		83 539	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 521 335	12 571 019	4 950 315	2 677 611
Autres participations	461 044		461 044	461 044
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	488 448		488 448	488 448
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	18 601 607	12 992 517	5 609 089	3 331 065
Matières premières, approvisionnements	2 382 593	89 602	2 292 990	3 706 873
En cours de production de biens	103 792		103 792	116 422
Avances et acomptes versés sur commandes	9 916		9 916	223 609
Clients et comptes rattachés	4 205 472	49 406	4 156 066	4 491 865
Autres créances (3)	964 371		964 371	1 982 140
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 073 541		2 073 541	1 840 677
Charges constatées d'avance	365 365		365 365	402 737
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 105 051	139 009	9 966 042	12 764 324
TOTAL DE L'ACTIF	28 706 658	13 131 526	15 575 132	16 095 390
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			53 998	70 008

Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

PASSIF (en €)	30.09.23	30.09.22
Capital (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
Ecart de réévaluation	24 149	24 149
Réserve légale	67 363	67 363
Autres réserves	3 729 488	3 726 695
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	264 501	339 609
Provisions réglementées	1 469 090	1 241 830
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 228 225	6 073 280
Provisions pour risques	81 000	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	81 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 531 897	2 349 310
Emprunts et dettes financières divers (3)	302 077	334 205
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	77 320	222 440
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 829 957	4 985 339
Dettes fiscales et sociales	1 365 854	1 477 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	386 575	70 728
Autres dettes	491 867	428 604
Produits constatés d'avance	280 356	153 945
TOTAL DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	9 265 906	10 022 109
TOTAL DU PASSIF	15 575 132	16 095 390
Crédit-bail mobilier	2 423 283	1 477 950
Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	2 790 268	1 483 957
à moins d'un an	6 398 317	8 315 712
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		1 295 000
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.23	30.09.22
Production vendue — { Biens Services	22 812 579	22 467 739
	461 725	441 286
Chiffre d'affaires net	23 274 304	22 909 026
Production stockée	- 12 630	- 8 453
Subventions d'exploitation	224 140	27 128
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	436 390	236 424
Autres produits	20 499	280
Produits d'exploitation	23 942 705	23 164 406
Matières premières et autres approvisionnements	6 085 862	8 818 890
Variations de stocks	1 409 699	- 1 747 420
Autres achats et charges externes (1)	8 530 556	7 393 829
Impôts, taxes et versements assimilés	291 617	364 228
Salaires et traitements	4 995 624	5 190 714
Charges sociales	1 728 569	1 701 712
Dotations aux amortissements sur immobilisations	775 759	630 244
Dotations aux provisions sur actif circulant	132 095	122 444
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	87 920	13 486
Charges d'exploitation	24 037 706	22 488 131
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 95 001	676 275
Produits financiers de participations	60 359	60 395
Autres intérêts et produits assimilés	1 557	2 839
Reprises sur provisions, transferts de charges		5 180
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	61 916	68 415
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	89 668	30 299
Différences négatives de change	20	83
Charges financières	89 688	30 383
RÉSULTAT FINANCIER	- 27 771	38 031
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 122 772	714 307
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 080	58 653
Produits exceptionnels sur opérations en capital	736 466	71 666
Reprises sur provisions et transferts de charges	68 530	255 013
Produits exceptionnels	825 077	385 333
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 126	181 249
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 697	16 362
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	376 789	575 965
Charges exceptionnelles	442 614	773 577
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	382 462	- 388 244
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	- 4 812	- 13 546
RÉSULTAT NET	264 501	339 609
(1) Dont crédit-bail mobilier		
Dont crédit-bail immobilier	1 768 851	1 211 332

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2023

1. Faits majeurs

[1.1.] Événements principaux de l'exercice

Renouvellement d'une partie du parc de matériels de production, pour un montant d'investissement sur la période de près de 5.5 M€ dont 2.6 M € en crédit-bail immobilier.

[1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

[2.1.] Actif

[2.1.1.] Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	554 226	63 018
Terrains	123 050	
Constructions sur sol propre	3 761 278	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 353 476	66 150
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 604 888	2 814 263
Matériel de transport	310 127	
Matériel de bureau et mobilier informatique	450 270	33 510
Avances et acomptes		83 539
TOTAL	15 603 092	2 997 463
Autres participations	461 044	
Autres titres immobilisés	15	
Prêts et autres immobilisations financières	27 389	
TOTAL	488 448	
TOTAL GÉNÉRAL	16 645 767	3 060 481

Immobilisations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles		25420	591 823
Terrains			123 050
Constructions sur sol propre			3 761 278
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		27 211	3 392 415
Installations techniques, matériel et outillage industriels		969 954	9 449 197
Matériel de transport		22 691	287 436
Matériel de bureau et informatique, mobilier		59364	424 416
Avances et acomptes			83 539
TOTAL		1 079 221	17 521 335
Autres participations			461 044
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières			27 389
TOTAL			488 448
TOTAL GÉNÉRAL		1 104 641	18 601 607

[2.1.2.] Tableau des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	152 449			152 449
Autres immobilisations incorporelles	236 771	57 698	25 420	269 048
TOTAL	389 220	57 698	25 420	421 497
Constructions sur sol propre	2 769 377	102 459		2 871 836
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 894 621	105 647	27 211	2 973 056
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 717 234	426 164	963 256	6 180 142
Matériel de transport	194 733	35 373	22 691	207 415
Matériel de bureau et informatique, mobilier	349 515	48 417	59 364	338 568
TOTAL	12 925 481	718 061	1 072 523	12 571 019
TOTAL GÉNÉRAL	13 314 701	775 759	1 097 944	12 992 517

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	21 597		24 958		- 3 360
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	40 889	229 184	1392	37 928	230 753
Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 118		4 251	- 132
TOTAL	62 487	233 302	26 350	42 179	227 259
TOTAL GÉNÉRAL	62 487	233 302	26 350	42 179	227 259
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	295 789		68 530		227 259

[2.1.3.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.3.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[2.1.3.2.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	2 ans à 5 ans

[2.1.4.] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.4.1.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[2.1.4.2.] État des mouvements de l'actif immobilisé

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	63 018 €
• Installation et agencements	66 150 €
• Matériels et installations techniques	2 814 263 €
• Autres immobilisations corporelles :	
– matériels de bureau et informatique, mobiliers	33 510 €
Total	2 976 941 €

[2.1.4.3.] Crédits-baux

(en €)

	Installations Matériel / outillage
Valeur d'origine	9 743 850
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	5 894 376
• Exercice	1 768 851
Total	7 663 227
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	748 928
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	1 532 511
• à plus de 5 ans	141 844
Total	2 423 283
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	43 750
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	16 289
• à plus de 5 ans	25 900
Total	85 939
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	1 768 851

– Un nouveau contrat de crédit-bail sur l'exercice pour un matériel de production de 2 590 000 € à l'origine. Un pré-loyer de 700 000 € est comptabilisé sur la période.

– Un contrat de crédit-bail est arrivé à échéance sur l'exercice pour un financement d'un matériel de production de 1 150 000 € à l'origine

– Depuis fin mars 2020 (début de la période de confinement décidée par le gouvernement), les redevances de crédit-bail ne sont plus constatées suivant l'échéancier transmis par le bailleur, mais comptabilisées de manière étalée sur la durée du contrat (recommandation OEC).

[2.1.5.] Immobilisations financières**[2.1.5.1.] Titres de filiales et participations****- Liste des filiales et participations**

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Créances clients et comptes rattachés		
Emprunts et dettes financières divers	84 967	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	846 236	
Charges financières	7345	
Produits financiers	60 360	

[2.1.6.] Stocks**[2.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

Les stocks de matières premières (papiers) ou autres consommables sans perspective de consommation dans la production font l'objet d'une provision pour dépréciation.

[2.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

[2.1.7.] Créances**[2.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

[2.1.8.] Comptes de régularisation**[2.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne des charges d'exploitation.

[2.2.] Passif**[2.2.1.] Capital****[2.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

[2.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La SA Imprimerie Chirat est société mère du Groupe Chirat.

[2.2.2.] Autres capitaux propres**[2.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	264 501 €
• Impôt sur les bénéfices	- 4 812 €
Résultat avant impôt	259 689 €
• Variation des provisions réglementées	+ 227 260 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	486 949 €

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 667	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 798	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	20 666	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	345 043	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	1 045	+ 3	0	Ex. clos 30.09.2023
0	0	15 144	+ 15 052	15 037	Ex. clos 31.12.2022
0	0	26 550	+ 14 029	13 874	Ex. clos 31.12.2022
0	0	31 861	+ 31 672	31 449	Ex. clos 31.12.2022

[2.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

• Charges à payer	439 335 €
• Taux d'imposition (1)	25 %

Allègements de la dette future d'impôts **109 833 €**

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

• Provision hausse des prix	517 485 €
• Provision spéciale de réévaluation	2 095 €
• Amortissements dérogatoires	949 509 €

Base totale 1 469 089 €

• Taux d'imposition (1)	25 %
• Accroissement de la dette future d'impôts	367 272 €

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

[2.2.3.] Provisions pour risques et charges

Une provision de 81 000 € pour risque et charges divers est constatée sur l'exercice.

[2.2.3.1.] Provisions réglementées

Cette rubrique comprend :

• La provision pour hausse des prix	517 485 €
• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	949 509 €

[2.2.3.2.] Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2023 s'élève à 393 075 € y compris charges sociales. Il n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

Les principaux paramètres retenus sont : taux d'actualisation de 4,3 % ; revalorisation des salaires de 2 % par an ; taux de charges sociales et fiscales de 34 %.

[2.2.4.] Dettes financières**[2.2.4.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 531 897	596 975	1 666 229	268 692
Emprunts et dettes financières diverses	214 299	198 380	15 919	-

[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données

Montant en €

• Gages	490 394 €
---------	-----------

[2.2.5.] Autres dettes**[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 825 957	2 990 530	839 427	
Personnel et comptes rattachés	710 986	710 986		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	392 599	392 599		
État et autres collectivités publiques :				
– impôts sur les bénéfices				
– taxe sur la valeur ajoutée	113 740	113 740		
– autres impôts, taxes assim.	148 527	148 527		
Groupe et Associés	87 778	87 778		
Autres dettes	491 867	491 867		
Dettes sur immobilisations	386 575	386 575		
Produits constatés d'avance	280 356	280 356		

[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

3. Informations relatives au compte de résultat**[3.1.] Résultat exceptionnel**

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• Produits :	
– produits sur opérations de gestion	+ 20 080 €
– reprise provision réglementée	+ 68 530 €
– cession d'actifs corporels	+ 736 466 €
• Charges :	
– dotation provisions risques et charges	– 81 000 €
– dotation provisions réglementées	– 295 785 €
– charges sur opérations de gestion	– 59 091 €
– valeurs comptables des actifs cédés	– 6 697 €

[3.2.] Impôt sur les bénéfices**[3.2.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	- 122 772	382 462
Impôts sur les sociétés	4 812	
Résultat après impôts	- 117 960	382 462

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

[3.2.2.] Impôts sur les sociétés

Il est constitué :

Montants en €

• de l'IS au taux de 25 %	0
• de la réduction d'impôt mécénat	– 4 812
	– 4 812 (produits)

4. Autres informations**[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes**

Le montant s'élève à 17 000 € sur l'exercice.

[4.2.] Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	12
Agents de maîtrise	2
Employés	20
Ouvriers	126
Apprentis	2
Total	163

Tableau financier au 02 février 2024

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
I. Situation financière en fin d'exercice						
Capital social		673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
Nombre d'actions émises		842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
Nombre d'obligations concertables en actions		0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives						
Chiffre d'affaires hors taxes		23 274 305	22 909 027	18 474 118	17 663 702	21 635 622
Résultat avant impôts, amortissements et provisions		1 338 738	1 294 101	983 291	443 226	1 879 341
Impôt sur les bénéfices		- 4 812	- 13 546	- 3 958	- 870	134 847
Résultat après impôts, amortissements et provisions		264 502	339 609	55 106	- 299 544	805 060
Résultat distribué		168 408	336 816	0	0	639 950
Participation des salariés		0	0	0	0	35 477
III. Résultat des opérations réduit à une seule action						
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions		1,59	1,13	1,17	0,53	2,03
Résultat après impôts, amortissements et provisions		0,31	0,40	0,07	- 36	0,96
Dividende versé à chaque action		0,20	0,40	0	0	0,76
IV. Ventilation de la nature des actions						
Nombre d'actions à dividende prioritaire		0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions futures à créer		0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription		0	0	0	0	0
V. Personnel						
Nombre de salariés		163	167	171	185	187
Montant de la masse salariale		4 995 625	5 190 715	4 721 368	4 574 320	5 266 866
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		1 728 570	1 701 712	1 684 953	1 623 507	1 886 780

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMPRIMERIE CHIRAT S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 12 janvier 2024

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO

Frédéric VILLARS



Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT SA,
En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention d'assistance

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %. Cette convention se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Cette convention permet à la société Imprimerie CHIRAT de bénéficier du savoir-faire et de la compétence de la société CHIRAT FINANCES dans les domaines mentionnés.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 : 251 900 € HT.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES

PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

Modalités : Au 30 septembre 2023, le compte courant est soldé.

Fait à ROANNE, le 12 janvier 2024.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO



Frédéric VILLARS

Livres & Beaux livres

Catalogues industriels

Magazines / Revues / Annuaires / Guides



www.imprimerie-chirat.fr



Siège Social

744 route de Ste-Colombe
42540 St-Just-la-Pendue
Tél. 04 77 63 25 44

Agence Rhône-Alpes

3 place Gerson
69005 Lyon
Tél. 04 78 29 66 01

Agence Paris

73 rue du Cardinal Lemoine
75005 Paris
Tél. 01 44 32 05 50